

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE : [REDACTED]

Montréal, le 13 avril 2016

Objet: Demande d'accès – Contrats conclus en informatique judiciaire
N/D : GDC05-06-01-2345

[REDACTED]

Nous désirons donner suite à votre demande d'accès reçue au Secrétariat général de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), le 14 mars 2016.

Vous souhaitez obtenir les renseignements suivants :

- *Tous les appels d'offres et les contrats conclus en informatique judiciaire entre l'AMF et KPMG, H & A Forensic et E-Profile depuis cinq ans. Pour chaque contrat, [vous aimeriez] connaître tous les soumissionnaires.*

Aux fins du traitement de votre demande, nous avons interprété l'expression « informatique judiciaire » comme étant les services de nature technologique en matière de perquisition et de litige. Ainsi, nous avons déterminé que votre demande couvre les contrats conclus avec les fournisseurs dont les services visent à appuyer les enquêteurs de l'Autorité lors de perquisitions ainsi que lors de la conservation des éléments de preuve sur support numérique, pour la durée d'un procès, et ce, pour des dossiers spécifiques.

Par ailleurs, bien que cela ne nous apparaît pas visé par votre demande, nous vous informons que l'Autorité mène des travaux en matière d'administration électronique de la preuve dont certains concernent l'informatique judiciaire. Ainsi, notre réponse s'attardera également à ces travaux.

Informatique judiciaire (perquisitions et conservation de la preuve)

Les services professionnels des prestataires de services externes en cette matière visent, notamment, dans le cadre de dossiers spécifiques, à :

- procéder à des perquisitions informatiques;
- saisir les données sur un serveur ou un système interne;
- récupérer des données contenues dans un ordinateur et les analyser;
- préparer les éléments de preuve pour leur présentation à la Cour;
- rédiger des rapports d'analyse informatique des systèmes saisis;

- produire un rapport incluant tous les éléments de preuve;
- fournir le témoignage d'experts devant les tribunaux;
- appliquer une procédure rigoureuse pour la préservation et la manipulation des éléments de preuve afin de permettre la preuve de la chaîne de possession.

En novembre 2005, l'Autorité mettait un terme à un stratagème extrêmement complexe impliquant la corporation Mount Real et des sociétés qui lui sont liées. Selon les données obtenues par l'Autorité, la perte des investisseurs s'élèverait à près de 130 M\$ et toucherait près de 1 600 investisseurs. Dans le cadre de ses perquisitions, l'Autorité a procédé à la saisie de plus de 350 boîtes de documents et de matériel informatique et électronique représentant plus de 41,5 gigaoctets. Vu l'ampleur anticipée du procès, nous avons jugé approprié de lancer l'appel d'offres n° 2010A005, intitulé *Administration de la preuve électronique dans le cadre d'un procès*, le 15 juillet 2009, afin de trouver le fournisseur apte à nous accompagner dans le traitement de la preuve dans ce dossier d'envergure. Au terme de cet appel d'offres, les entreprises suivantes ont déposé une soumission : H&A eDiscovery, Commonwealth Legal Inc. et Ledjit Consulting. De celles-ci, la firme H&A eDiscovery a été retenue.

Le montant total versé à H&A eDiscovery, pour ses services en « informatique judiciaire » dans le dossier Mout Real est, à ce jour, de 953 376 \$. Une large portion de ces coûts est attribuable à des situations indépendantes de la volonté de l'Autorité (ajournements du procès pendant plusieurs mois) qui n'a d'autre choix que de maintenir la preuve recueillie dans un environnement propice à son utilisation optimale, et ce, tant pour ses procureurs que ceux de la partie adverse, jusqu'à la tenue du procès dont la reprise est prévue pour l'automne prochain.

Vous trouverez ci-joint copie de cet appel d'offres et du document qui identifie ces soumissionnaires (lesquels ont été publiés sur le site web du *Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec* (SEAO)) ainsi que copie du contrat SC-664 octroyé à H & A eDiscovery inc.

Par ailleurs, l'Autorité a également retenu, de gré à gré, les services de E-Profile et H&A eDiscovery à titre de fournisseurs en « informatique judiciaire » pour environ une dizaine de dossiers spécifiques de moindre envergure, occasionnant ainsi des coûts de 75 814 \$, en date du 22 mars 2016. Il est à noter, à ce jour, que les trois derniers contrats conclus à ce sujet (SC-1730, SC-1812 et SC-2102) n'ont pas eu à être utilisés et sont donc à coût zéro, et ce, notamment en raison de l'expertise interne que nous avons su développer au fil du temps afin de gérer, de façon autonome, les dossiers ayant une composante « informatique judiciaire ». Il demeure que le recours à des services externes en informatique judiciaire pourrait toutefois s'avérer nécessaire, selon les circonstances. L'octroi de tels contrats rend disponibles, à demande, des fournisseurs, lorsque nécessaire.

Vous trouverez ci-joint copie des contrats conclus à ce titre avec ces sociétés (CS-938, SC-1354, CS-990, SC-1414, SC-1730, SC-1812 et SC-2102).

Également, dans le cadre d'un dossier spécifique, la partie adverse utilisait l'application Summation pour gérer la preuve relative au litige. Afin de pouvoir assimiler rapidement le fonctionnement de ce logiciel, l'Autorité a requis une présentation et formation à l'égard de Summation. Le contrat pour cette prestation (SC-1418) a été octroyé à KPMG, pour un montant de 17 850 \$, à la suite de l'appel d'offres n° 2013A003 intitulé *Services professionnels comptables dans 3 domaines* (26 juillet 2012) - domaine juricomptabilité (qui comporte une dimension d'assistance dans le cadre d'une poursuite ou recours).

Vous trouverez cet appel d'offres et les documents afférents ci-joints. Ceux-ci ont été publiés sur le SEAO. Vous trouverez également ci-joint copie du contrat SC-1418.

Précisons qu'au terme de cet appel d'offres, onze sociétés ont déposé une soumission à l'égard du domaine juricomptabilité, à savoir : Accuracy, BDO Canada LLP, Ernst & Young Montréal LLP, Gestion Deloitte s.e.c., Mallette (Christian Côté), MNP llp, Navigant Conseil LJ Inc., PwC Management Services L.P., Raymond Chabot Grant Thornton & Cie, Richter et SC Services de gestion KPMG.

Vous trouverez, en annexe A, un tableau sommatif qui identifie l'ensemble des contrats convenus avec KPMG, E-Profile ainsi que H&A eDiscovery en matière d'informatique judiciaire.

Administration électronique de la preuve

L'Autorité a entrepris une démarche afin d'actualiser ses processus d'enquête et identifier les ajustements à y apporter afin de pouvoir optimiser la cueillette, l'entreposage, l'analyse, le traitement et la présentation des éléments de preuve recueillis, et ce, peu importe leur format natif (papier ou électronique).

La consolidation des meilleures pratiques d'enquête et de gestion documentaire nécessite des ajustements dans la façon de traiter l'information, mais aussi dans les outils utilisés pour ce faire avec comme objectif ultime d'être plus efficient dans la conduite de nos dossiers, y compris dans la gestion électronique de la preuve destinée à être utilisée dans nos dossiers d'enquête et de poursuite.

KPMG fait partie des fournisseurs de l'Autorité dans ce projet. Afin de répondre spécifiquement à votre demande, nous vous précisons qu'aucun contrat n'a été conclu avec H&A eDiscovery et E-Profile à cet égard. Toutefois, un contrat est en cours d'élaboration avec un fournisseur autre que KPMG. Nous pourrions vous fournir plus de détails à ce sujet lorsque celui-ci sera conclu.

Ainsi, vous trouverez, en annexe B, un tableau sommatif qui identifie les contrats conclus avec KPMG :

1. Contrat SC-1194 destiné à procurer à l'Autorité un accompagnement dans la mise en place d'une solution d'administration électronique de la preuve, le tout en conformité avec notre Politique d'acquisition de biens et services. Vous pouvez consulter cette politique sur le site web de l'Autorité, dont voici le lien <http://www.lautorite.qc.ca>. Vous trouverez ci-joint copie de ce contrat.

2. Contrat SC-1556 conclut avec le seul soumissionnaire, au terme de l'Avis d'appel d'offres n° 2013A005, intitulé *Entente-cadre pour réaliser des mandats en technologie de l'information* (volet 4 – administration de la preuve électronique) (15 mars 2013) pour la réalisation de mandats en technologie de l'information en lien avec certaines étapes de la démarche d'AÉP de l'Autorité. Vous trouverez cet appel d'offres et les documents afférents ci-joints. Ceux-ci ont été publiés sur le SEAO. Vous trouverez également copie de ce contrat.

Vous noterez que les montants indiqués dans les tableaux sommatifs, à titre d'engagement financier, n'ont pas nécessairement été déboursés en totalité par l'Autorité puisqu'il s'agit d'une estimation des coûts que celle-ci pourrait ou aurait pu encourir. Ainsi, nous vous référons à la colonne « montant payé » indiquée dans chacun des tableaux pour connaître le montant réel qui a été payé par l'Autorité aux prestataires de services pour chacun des contrats visés par votre demande.

Nous vous soulignons que certains contrats ont été caviardés en application des articles 23, 24 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1 (la « Loi sur l'accès »). Par ailleurs, les bordereaux de prix en lien avec les contrats n^{os} SC-664, SC-1418 et SC-1556 ne vous sont pas communiqués en application des deux premiers articles cités précédemment.

Nous vous informons que vous pouvez, en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours. Nous vous joignons également une copie des dispositions légales mentionnées précédemment.

Veillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

M^e Benoit Longtin
Substitut à la responsable de l'accès
Secrétaire général adjoint
Autorité des marchés financiers

p.j.